

Rapport de transparence

SAS Exco Valliance Conseils

Exercice clos le 30 juin 2021

Siège social : SOYAUX

11, route du Peux CS 22508 - 16025 ANGOULEME

Tel. : (33) 05.45.95.65.65

Périgny (17180)

3-5, avenue Bernanrd Moitessier

Tél. : (33) 05.46.42.42.85

Email : valliance@exco.fr

Royan (17200) :

3, rue des Cyprès

Tel. : (33) 05.46.08.02.82

Saintes (17100) :

83-85, cours du Maréchal Leclerc

Tel. : (33) 05.46.92.33.80

Tonnay-Charente (17430) :

1, avenue de Saintonge

Tel. : (33) 05.46.82.30.50

Email : valliance.rochefort@exco.fr

Barbezieux Saint Hilaire (16300) :

32, boulevard Chanzy

Tel. : (33) 05.45.78.31.84

Jarnac (16200) :

38, rue Pasteur

Tél. : (33) 05.45.81.17.99

Le Bouscat (33491 Le Bouscat Cedex)

203, avenue de Tivoli

Tél. : (33) 05 56 02 70 82

Fax : (33) 05 56 02 13 56

Lormont (33310) :

Quai Carriet - Parc d'activités des Docks Maritimes

Tél. : (33) 05.57.19.14.24

Mérignac (33706) :

2, avenue Henry Le Chatelier BP 60122

Tel. : (33) 05.56.16.78.00

Email : valliance.aprim@exco.fr

Paris (75001) :

9, rue de l'Echelle

Tel. : (33) 01.42.97.48.00

Email : vfa.expertise@exco.fr

Bureaux à l'Étranger : Cracovie, Gdansk, Poznań, Radom, Varsovie, Wrocław, (Pologne) – Porto (Portugal)

Site Internet : www.excovalliance.fr / Blog : exco-valliance-blog.fr



Table des matières

Préambule	3
Présentation de Kreston International LTD.....	4
Structure juridique et principaux chiffres	4
Métiers	4
Gouvernance	4
Présentation du réseau Exco.....	5
Couverture géographique et principaux chiffres	5
Structure juridique	5
Métiers	5
Gouvernance	5
Respect des règles d'indépendance.....	6
Formation continue.....	6
Qualité technique des travaux	6
Les outils.....	6
Présentation du cabinet Exco Valliance Conseils	8
Historique	8
Activités et domaines d'intervention	9
Description de la gouvernance du cabinet.....	9
Ressources humaines	9
Recrutement.....	9
Formations	10
Gestion des risques	11
Indépendance, Intégrité et Objectivité	11
Qualité.....	12
Information sur les bases des rémunérations des associés.....	12



Préambule

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, modifié par Décret n°2016-1026 du 26 juillet 2016, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement public sur son site internet un rapport de transparence, relatif notamment à sa propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.



Exco Valliance Conseil, est une filiale de la société Valliance Investissement qui elle-même est membre du réseau Exco.

Exco, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est, lui-même, membre du réseau international KRESTON INTERNATIONAL LTD.

Présentation de Kreston International LTD

Structure juridique et principaux chiffres

Exco a rejoint le réseau Kreston International en 2008.

Kreston International est un réseau mondial de cabinets d'audit, de conseil et d'expertise comptable qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. Kreston International est présent dans 110 pays, a réalisé plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et compte désormais quelques 23 000 collaborateurs et associés.

Créé il y a une quarantaine d'années, Kreston International est classé parmi les premiers réseaux mondiaux. Kreston International comprend quelques 200 structures à travers le monde.

Métiers

Les principaux métiers de Kreston International peuvent être résumés ainsi :

- Audit et Expertise comptable,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseils.

Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres dont Exco fait partie et qui se réunit au moins une fois par an.

Présentation du réseau Exco

Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau Exco sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom et dans 8 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (Maroc, Pologne, Portugal ...).

Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 200 Millions d'euros, le réseau EXCO compte 2 500 personnes dont 200 associés.

Structure juridique

Le réseau Exco a, à sa tête, une société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.

Métiers

Les métiers du réseau Exco sont ceux de la sphère de l'audit, du conseil et de l'expertise-comptable.

La vision du réseau Exco sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.

Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 23 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Bruno Geeraert est le Président en fonction et il est assisté d'un Directeur Général, Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, plusieurs départements métiers présidés par des Associés des cabinets membres du réseau, mènent des travaux tout au long de l'année sous le contrôle de la Direction Générale et des instances de gouvernance du réseau :

- Département Audit,
- Département Expertise,
- Département Juridique et Fiscal,
- Département Social Ressources Humaines,
- Département International.

Respect des règles d'indépendance

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau Exco est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé *supra*, sur des Départements Métiers.

La commission Audit du réseau Exco est constituée :

- d'une Division Qualité dotée d'un Animateur et d'une équipe dédiée,
- d'une Division Ethique/Indépendance dotée d'un Responsable Réseau et de référents par cabinet membre.

Des référents de la commission Audit ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le Département Audit a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

Les outils

Le réseau Exco a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux. Ces outils sont notamment les suivants :

Caseware

Caseware est un progiciel d'aide à l'Audit numéro 1 au monde avec plus de 400 000 utilisateurs.

C'est un logiciel flexible qui permet à la fois :

- d'assurer la conformité aux Normes d'Exercice Professionnel,
- de travailler en équipe en temps réel grâce à une synchronisation constante des données,



- d'améliorer la qualité des travaux,
- de sécuriser les données.

Bases Audit sous Intranet

Des applications sous Sharepoint sont disponibles pour l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Deux espaces sont dédiés à l'activité Audit des cabinets avec une Base Vie du Métier Audit qui permet d'accéder aux informations qui traitent notamment de :

- la gestion du Département,
- des procédures techniques,
- de la veille et de la documentation,
- de l'assistance technique.

Présentation du cabinet Exco Valliance Conseils

Historique

Le cabinet Gardillou- Damperat et Associés (GDA) a été créé en 1991 par Messieurs Damperat et Gardillou, Experts-Comptables et Commissaires aux comptes.

En 2001, la société Groupe Experts Conseils (GEC) a été constituée pour reprendre en location gérance la clientèle de la société GDA et la société Corbi-Rambeau.

La société GEC est devenue Exco Valliance Conseils SAS suite au rapprochement avec le Cabinet Exco Valliance.

Au 30 juin 2021, les signataires CAC sont les suivants :



Coordonnées

Site :	Soyaux
Adresse :	11 route du Peux 16800 SOY AUX
Téléphone :	05 45 95 65 65
Email :	michel.damperat@exco.fr



Coordonnées

Site :	Soyaux
Adresse :	11 route du Peux 16800 SOAYUX
Téléphone :	05 45 95 65 65
Email :	christian.gardillou@exco.fr

Le cabinet Exco Valliance Conseil compte 2 Associés signataires CAC précédemment cités avec environ 40 collaborateurs pour l'ensemble des métiers du cabinet.

Les bureaux sont localisés en Charente plus précisément 11 Route du Peux à Soyaux.



Exco Valliance Conseils est une société par actions simplifiée au capital de 247 335 euros. La société est détenue à 99,80% par une personne morale qui est Valliance investissement SAS, les 0,20% restant sont détenus par des personnes physiques qui sont Messieurs Damperat, Gardillou et Papon.

L'exercice social de la société débute le 1er juillet et se termine le 30 juin.

Activités et domaines d'intervention

Exco Valliance Conseils avec son expérience a su développer des compétences avec des services spécialisés dans les domaines suivants

- Audit et Commissariat aux comptes,
- Expertise comptable,
- Evaluation d'entreprises,
- Social,
- Juridique et Fiscal,
- Transmission d'entreprises / restructuration,
- Conseils.

Le Chiffre d'affaires de la société est égal à 3 366k€ (30/06/2021) il est composé principalement des honoraires des départements Expertise comptable, Commissariat aux comptes et Social et Juridique.

Les honoraires du département commissariat aux comptes s'élèvent à 320k€ (30/06/2021).

Description de la gouvernance du cabinet

La Présidence d'Exco Valliance Conseils est assurée par Eric Guillen.

La gouvernance a pour attribution de :

- définir la stratégie de développement du cabinet,
- suivre l'actualité et le bon déroulement des opérations,
- et, d'une façon générale, assurer le bon fonctionnement d'Exco Valliance Conseils.

Elle veille à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

Ressources humaines

Recrutement



La politique de recrutement permet de disposer au sein du cabinet d'équipes de collaborateurs en adéquation avec les besoins pour assurer le bon déroulement des missions, tant en nombre de collaborateurs qu'en terme de compétences (niveau d'expérience, compétences techniques). Les prévisions de recrutement sont donc définies en fonction de la croissance de l'activité et des départs prévus (départ à la retraite, turnover...).

Pour ce qui concerne les assistants intervenant sur des dossiers CAC, chaque cabinet sous-traitant veillera à la bonne adéquation entre le niveau technique, les formations des intervenants et les travaux confiés.

Les principales étapes du processus de recrutement par Exco Valliance Conseils sont les suivantes :

- Définition du besoin, description du poste à pourvoir et du profil adéquat (formation souhaitée, niveau d'expérience, qualités et aptitudes requises),
- Rédaction et diffusion de l'annonce, sollicitation de cabinets de recrutement pour le recrutement de collaborateurs expérimentés seulement,
- Sélection des CV reçus,
- Entretiens candidats (généralement deux, parfois un seul entretien pour le recrutement de stagiaires) et évaluation permettant de guider et de formaliser le choix. Le cabinet utilise à cet effet les outils développés par le réseau EXCO notamment les supports d'évaluation,
- Réponse communiquée au candidat par téléphone, mail ou courrier. Toutes les candidatures retenues ou non retenues font l'objet d'une réponse,
- Rédaction et signature du contrat de travail (ou signature de la convention de stage) par le responsable du cabinet,
- Intégration du collaborateur et évaluation en cours de période d'essai.

Dans la mesure du possible, sont privilégiés les recrutements d'anciens stagiaires ou apprentis que nous avons pu évaluer tant au niveau de leurs acquis que de leur potentiel d'évolution.

Formations

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau, est impliqué dans un plan de formation annuel.

Le parcours de formation de chaque collaborateur peut comprendre normalement sa participation à la « School » d'intégration du réseau EXCO.

Les formations à suivre par les collaborateurs sont choisies, chaque année, en fonction des critères suivants :

- Maintien du niveau de compétence des collaborateurs et adéquation entre les compétences et la nature des tâches confiées,
- Importance de l'actualisation des connaissances (évolutions législatives, fiscales, des normes, etc...),
- Difficultés techniques rencontrées lors des missions,

- Besoins identifiés lors des entretiens annuels,
- Logiciels utilisés,
- Souhaits des collaborateurs.

En complément, des réunions d'informations techniques sont organisées au sein des cabinets du réseau EXCO (principalement sur des thématiques d'actualités fiscales ou sociales, ou méthodologiques). Ces réunions permettent d'assurer une bonne information sur l'évolution de l'actualité professionnelle mais aussi d'échanger sur des problématiques techniques rencontrées lors des missions.

Une plus grande souplesse est laissée dans le choix des formations pour répondre aux besoins de l'exercice professionnel, en respectant :

- Les orientations générales et les domaines du H3C,
- Le cas échéant, des thèmes de formation « incontournables » définis par le H3C.

En vertu de ces règles, les associés et collaborateurs inscrits commissaires aux comptes doivent consacrer 120 heures au cours de trois années consécutives à leur formation avec 20 heures au moins au cours d'une même année.

Tous les collaborateurs diplômés commissaires aux comptes suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L.882-4 et R.822-61 sont respectées.

Gestion des risques

Indépendance, Intégrité et Objectivité

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Exco Valliance Conseils se conforme également en matière d'indépendance aux règles, règlements et interprétations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance en son sein. Exco Valliance Conseils requiert que tous ses collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien financier, économique, parental ou autre avec les clients.

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Le cabinet Exco Valliance Conseils, conformément au code de déontologie, respecte la rotation des associés signataires sur les mandats EIP (entité d'intérêt public).



Qualité

Tous les collaborateurs du cabinet disposent de l'accès à un progiciel d'assistance à l'audit développé par un éditeur de référence (logiciel Caseware). Ce logiciel est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Chaque phase de travail (orientation et planification de mission, interventions intérim et finale, travaux de fin de mission, émission des rapports) fait l'objet d'un contrôle de validation des travaux effectués par un responsable de mission sous la supervision d'un associé.

Un manuel de procédure regroupe sous un format unique l'ensemble des outils à utiliser et des contrôles à mettre en œuvre.

Contrôle de qualité

Exco Valliance Conseils a fait l'objet de contrôles de la profession dont les conclusions définitives ont été obtenues en 2009, 2012 et 2015.

Activité d'audit légal

Au 30 juin 2021, Exco Valliance Conseils intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein de :

- Trois organismes de Mutuelles et assimilé :
 - o SMATIS France,
 - o Mutuelle 403,
 - o SGAPS UGO.

Information sur les bases des rémunérations des associés

Rémunération fixe.



Déclaration du Président relative au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R 823-21 du Code de commerce, que :

- nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- des contrôles sont en place en vue de s'assurer de la qualité des dossiers et du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;
- la politique de formation décrite dans le présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L 822-4 et R 822-61 du Code de commerce.

Fait à Soyaux, le 1er septembre 2021

Monsieur GUILLEN